

N° 1331 - JUILLET 2024

ENGAGEMENT D'UN(E) ACCUEILLANT(E) EXTRASCOLAIRE ET CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT – APE MI-TEMPS

Dans une implantation scolaire du réseau communal, assurer l'accueil, l'encadrement et l'animation des enfants âgés de 2.5 à 12 ans selon l'horaire suivant : matin (07h - 08h15) - midi (11h - 13h30) - soir (15h10 - 17h30).
Le mercredi uniquement le matin.



SOUTENONS NOS COMMERCE LOCAUX !

Lieu d'activité : l'implantation scolaire de Vierves-sur-Viroin.

Contrat de travail de remplacement jusqu'au 31/12/2024. Engagement dès que possible. Salaire fixé selon l'échelle barémique D2 si la personne a son CESI. Salaire fixé selon l'échelle barémique D4 si la personne a son CESS. Ancienneté valorisable (maximum 6 ans d'expérience similaire dans le secteur privé et toute l'ancienneté du secteur public).

Les candidatures sont à adresser au service Ressources Humaines, Parc Communal, 1 à 5670 Viroinval, par courrier simple déposé à la poste, par courrier électronique (morine.colin@viroinval.be) ou en mains propres au service Ressources Humaines avant le 09 août 2024 à 12h00.

Offre complète sur notre site : www.viroinval.be ou sur notre page Facebook « Viroinval Infos ».

VOYAGE AMUSEMENT DU CENTRE DES SENIORS DE VIROINVAL

Le jeudi 19 septembre 2024 à la fête de la bière au Père Mathieu. Départ de Nismes à 10h30 et retour vers 19h45.

Prix : 62€ (membre) et 72€ (non-membre).

Le prix comprend le transport et le repas (bière à volonté de 14h à 17h - orchestre Bavarois et serveuses en tenue Bavaroise)

Réservations et paiements avant le 12 septembre 2024.

Renseignements et inscriptions : Jessica Gossiaux par téléphone au 060/30.36.43 ou par mail à l'adresse jessica.gossiaux@viroinval.be

LE GRAND MARCHÉ NOCTURNE DE NISMES

Le vendredi 09 août 2024 de 18h à 02h00.

Piétonnier libre aux visiteurs en plein centre du village sur 3 km - Parking gratuit.

Inscription des artisans, maraîchers et brocanteurs via le formulaire en ligne. Envoyez un mail à nocturnenismes@mjviroinval.com

Infos : 0470/584 547

VOUS DEVEZ RENOUELER VOTRE CARTE D'IDENTITÉ, VOTRE TITRE DE SÉJOUR OU VOTRE PASSEPORT

Dans le cadre de la lutte contre la fraude à l'identité, le SPF Affaires étrangères a mis à disposition gratuitement du matériel (logiciel et matériel photographique) permettant de capturer directement le visage du citoyen. Cette solution n'est pas obligatoire, vous pouvez toujours vous munir d'une photo d'identité datant de moins de 6 mois.

Pour des raisons techniques et pratiques, cette solution n'est pas applicable pour les cartes KidsID et les passeports pour les enfants de moins de 12 ans. Ceux-ci doivent toujours se munir d'une photo récente.

ACTIVITÉS D'ÉTÉ POUR ENFANTS 2024

Vous trouverez la liste complète des stages pour enfants sur la commune de Viroinval sur notre site: www.viroinval.be

Sous la rubrique « Loisirs » dans l'onglet « Activités et stages ».

SERVICE POPULATION/ETAT CIVIL - PERMANENCES

Les samedi 03 août et 07 septembre 2024 de 09h00 à 12h00

Durant la période de vacances scolaires d'été, soit du 8 juillet 2024 au 23 août 2024, les services administratifs travailleront à bureau fermé ou sur rendez-vous les après-midis, du lundi au vendredi (ndlr : y compris les mercredis après-midis).

RAMASSAGE DES PMC SUR TOUTE L'ENTITÉ:

LES LUNDI 29 JUILLET ET 12 AOÛT 2024

RAMASSAGE DES PAPIERS/CARTONS

LE LUNDI 19 AOÛT 2024

N° 1331 - JUILLET 2024

DROIT DE VOTE DES ÉLECTEURS NON BELGES AUX ÉLECTIONS COMMUNALES DU 13 OCTOBRE 2024

Vous êtes citoyens non Belges et vous souhaitez participer au scrutin du 13 octobre prochain ?

Les conditions sont :

- Avoir 18 ans au plus tard le jour de l'élection ;
- Être inscrit au registre de population de la commune ou au registre des étrangers (pas au registre d'attente) au plus tard le 1er août 2024 ;

- Jouir de vos droits civils et politiques, c'est-à-dire ne pas être suspendu ou exclu du droit de vote le jour de l'élection ;

- Introduire une demande d'inscription sur le registre des électeurs de la commune pour le 31 juillet 2024.

En outre, si vous êtes ressortissant d'**un État non-membre de l'Union européenne**, vous devez aussi :

- Avoir établi votre résidence principale en Belgique, sur base d'un titre de séjour légal, de manière ininterrompue pendant les 5 ans précédant l'introduction de la demande ;

- Faire une déclaration par laquelle vous vous engagez à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Les ressortissants d'un pays de l'Union européenne qui résident en Belgique peuvent s'inscrire via <https://elections.fgov.be/electeurs/comment-sinscrire> ou via un formulaire que vous pouvez obtenir auprès du service population.

Les non Européens qui résident en Belgique peuvent s'inscrire via <https://elections.fgov.be/electeurs/comment-sinscrire> ou via un formulaire que vous pouvez obtenir auprès du service population.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service population par téléphone au 060/31 00 14 ou par mail à population@viroinval.be

Vous avez jusqu'au 31 juillet pour vous inscrire. Après il sera trop tard !

Si vous étiez déjà inscrit pour les élections de 2018, vous ne devez pas vous réinscrire.



SOUTENONS NOS COMMERCE LOCAUX !

SERVICE DE MÉDIATION DE VOISINAGE

Un conflit avec votre voisin ou votre propriétaire/locataire ? Préférez le dialogue !

La médiation est un processus volontaire visant la prévention et la résolution de conflits qui vise à établir une communication entre les parties.

Pour qui ? Pour toutes les personnes de Viroinval qui rencontrent des difficultés de communication ou qui vivent un différend avec leur voisin ou leur propriétaire/locataire.

Par qui ? Le médiateur est un tiers extérieur qui assure la confidentialité des échanges. Professionnel de l'écoute et de la communication, il met en place un cadre clair sécurisant et respectueux de chacun.

Votre Plan de Cohésion Sociale est là pour vous aider !!!

Informations et rendez-vous auprès de votre Plan de Cohésion Sociale au 060/30.36.54 ou pcs@viroinval.be

AVIS AUX HABITANTS DE NISMES – DOURBES – OIGNIES – LE MESNIL

Dans le cadre du tournage de la série « How to kill your sister », une partie du domaine public sera réservé à cette organisation :

Le Mesnil : Le lundi 22 juillet entre 11h00 et 21h00, une partie du domaine public sis rue Bourboux.

Oignies : Le jeudi 25 juillet entre 08h30 et 19h00, une partie du domaine public sis rue Roger Delizée, rue de la Fontaine, rue de l'Ardoisière et Centre géographique de l'Europe des 15.

Nismes et Dourbes : Le vendredi 26 juillet entre 08h00 et 18h30, une partie du domaine public sis rue de la Station et rue Roche à Lomme.

Merci d'en tenir compte lors de vos déplacements.

L'Arrêté de police est consultable sur notre site : www.viroinval.be et sur notre page Facebook : Viroinval Infos.

Pour tous renseignements complémentaires : Mme ROBERT 060/31.01.74

ECHINOCOCCOSE : PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA CONSOMMATION DE FRUITS DES BOIS

L'échinococcose est une maladie parasitaire grave causée par les larves de ténias. Les fruits des bois, tels que les baies, peuvent être contaminés par des œufs de parasites excrétés par des animaux sauvages infectés, notamment les renards. La consommation de ces fruits non lavés ou mal cuits peut entraîner une infection chez l'homme. Il est donc crucial de bien laver et cuire les fruits des bois avant de les consommer pour réduire ce risque.

Retrouvez toute l'actualité communale sur le
www.viroinval.be et sur la page Facebook «Viroinval Infos»